



Berne, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Destinataires:

Les gouvernements cantonaux

**Révision totale de l'ordonnance sur les produits chimiques  
Ouverture de la procédure d'audition**

Mesdames les Conseillères d'Etat,  
Messieurs les Conseillers d'Etat

Nous avons le plaisir de vous soumettre le projet de révision totale de l'ordonnance du Conseil fédéral sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11) en vous priant d'adresser vos remarques et propositions éventuelles à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), 3003 Berne, **d'ici au 2 décembre 2014**.

Cette révision se justifie par l'introduction de l'obligation d'utiliser, dès le 1<sup>er</sup> juin 2015, le système général harmonisé (SGH) pour la classification, l'étiquetage et l'emballage des préparations chimiques. La reprise complète du SGH a ainsi lieu en même temps et de la même manière que dans l'Union européenne, ce qui permet d'éviter toute entrave technique au commerce.

Ce changement se concrétise dans l'OChim par l'abrogation des anciennes dispositions et l'introduction de nouveaux articles. Afin de conserver une structure cohérente au sein de l'ordonnance et d'éviter de nombreux espaces entre les articles restants, il est nécessaire de procéder à une révision totale. Par conséquent, il a fallu renuméroter tous les articles ainsi que les annexes.

Nous avons profité de cette révision pour préciser les différents "acteurs" qui utilisent des produits chimiques, en introduisant trois nouvelles définitions: *commerçant*, *utilisateur professionnel* et *utilisateur privé*. Ces termes clarifient la terminologie dans les trois langues officielles et sont désormais employés de façon conséquente dans toute l'ordonnance.

Certaines dispositions relatives aux nouvelles substances ont également été précisées.

La procédure d'audition se déroule par voie électronique. Vous pouvez télécharger le projet et la documentation y relative pendant toute la durée de l'audition à l'adresse: <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DFI>



M. Dag Kappes (tél. : 031 322 96 45, e-mail : dag.kappes@bag.admin.ch) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous remercions de votre concours et vous prions de croire, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de notre considération distinguée.

Alain Berset  
Conseiller fédéral

Annexe:

- Liste des personnes consultées